

## C – IV – 1.2 La notion de fonds dédiés

Dans le cadre de leurs appels à la générosité du public, les dirigeants des associations sollicitent dans certaines circonstances leurs donateurs, pour la réalisation de **projets définis préalablement à l'appel** par les instances statutairement compétentes (Conseil d'administration, bureau...).

Les sommes ainsi reçues sont considérées comme des produits perçus et **affectées aux projets** définis préalablement.

Pour ces projets définis, la partie des ressources non utilisées en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « *engagements à réaliser sur ressources affectées* » (compte 689)(sous-compte « 6895 - *Engagements à réaliser sur dons manuels affectés* »), afin de **constater l'engagement pris par l'organisme** de poursuivre la réalisation desdits projets, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « fonds dédiés » (compte 19)(sous-compte « 195 - Fonds dédiés sur dons manuels affectés »).

Avant d'aller plus loin, voyez l'extrait suivant du Plan Comptable Général :

### Classe 1 : Comptes de capitaux

#### 19 FONDS DEDIES

**194** – Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement

**195** – Fonds dédiés sur dons manuels affectés

**197** – Fonds dédiés sur legs et donations affectés

### Classe 6 : Comptes de charges

#### 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

**657** – Subventions versées par l'association

#### 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS

**689** – Engagements à réaliser sur ressources affectées

6894 Engagements à réaliser sur subventions attribuées

6895 Engagements à réaliser sur dons manuels affectés

6897 Engagements à réaliser sur legs et donations affectés

### Classe 7 : Comptes de produits

#### 78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS

**789** – Report de ressources non utilisés des exercices antérieurs

#### **Commentaires :**

► **Les fonds dédiés** sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

► Le compte 657 est spécifique aux associations pour enregistrer les **subventions versées**.

→ Ces charges doivent figurer dans un poste spécifique du compte de résultat.



7894 Report des ressources non utilisées sur subventions attribuées  
 7895 Report des ressources non utilisées sur dons manuels reçus  
 7897 Report des ressources non utilisées sur legs et donations affectés



Pour comprendre la notion de « fonds dédiés », nous allons imaginer une situation : En 2006, une association organise une collecte spéciale pour soutenir les associations B et C. Elle récolte alors 5 000 €. Fin 2006, le soutien accordé à l'association B a été versé, soit 3 000 €. Par contre, le soutien de 2 000 € de l'association culturelle C ne sera versé qu'au début de l'année 2007.

Ces 2 000 € sont des produits de l'année 2006 et augmentent donc le résultat comptable de 2006. Pourtant, ils sont destinés à l'association culturelle C. Il s'agit de « **fonds dédiés** ».

☞ **Pour les associations tenant leur comptabilité selon le plan comptable général**, le nouveau règlement comptable impose de neutraliser les 2 000 € enregistrés en produits par une charge égale.

## Schémas comptables

A la date de la collecte	
754 – Collectes, dons manuels	512 – Banques
5 000 ⇔⇔ ⇔⇔⇔⇔⇔	⇔⇔ 5 000

A la date du versement du soutien de l'association B	
512 – Banques	657 – Subventions versées
3 000 ⇔⇔ ⇔⇔⇔⇔⇔	⇔⇔ 3 000

A ce point, le compte de résultat se présente de la façon suivante :			
CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Subventions versées	3 000	Collectes, dons manuels	5 000
<b>Résultat de l'exercice = + 2 000</b>			

A la date de fin d'exercice (ici 31/12/2006)	
195 – Fonds dédiés sur dons manuels affectés	6895 – engagements à réaliser sur dons manuels affectés
2 000 ⇔⇔ ⇔⇔⇔⇔⇔	⇔⇔ 2 000

COMPTE DE RESULTAT au 31/12/2006			
CHARGES		PRODUITS	
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>Produits d'exploitation</b>	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et engagements		Collectes, dons manuels	5 000
Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 000		
Subventions versées	3 000		
<b>Résultat de l'exercice = 0</b>			

PASSIF (Origine du patrimoine – Origine des ressources)	
<b>Fonds propres</b>	
<b>Fonds dédiés</b>	
- sur subventions de fonctionnement	
- sur autres ressources	2 000
<b>Dettes</b>	

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont **reprises en produits** au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Revenons à l'exemple : en 2007, lors du versement du soutien à l'association C

A la date du versement du soutien de l'association C			
512 – Banques		657 – Subventions versées	
	2 000 ⇔⇔	⇔⇔⇔⇔⇔	⇔⇔ 2 000
Le compte 195 est soldé.			
7895 – Report des ressources non utilisées sur dons manuels reçus		195 – Fonds dédiés sur dons manuels affectés	
	2 000 ⇔⇔	⇔⇔⇔⇔⇔	⇔⇔ 2 000 (2 000)

## Fonds dédiés et annexe comptable

Une information est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet, en fonction de son caractère significatif, précisant :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés »,
- les fonds dédiés inscrits au bilan à la clôture de l'exercice précédent, provenant de la générosité du public, et utilisés au cours de l'exercice,
- les dépenses restant à engager financées par des dons reçus au titre de projets particuliers et inscrites au cours de l'exercice en « engagements à réaliser sur dons manuels affectés ».



- les « fonds dédiés » correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été enregistrée au cours des deux derniers exercices.

**Attention** : L'utilisation de fonds dédiés à une fin autre que celle convenue peut constituer un abus de confiance.